## DROIT A L'IMAGE

## PHOTOS & VIDEOS

Nous pouvons être amenés à utiliser des photos ou vidéos d'élèves de l'école de danse :

- . Pour le site Internet
- . Pour les journaux
- . Pour le dvd du spectacle
- . Pour les photos ou vidéos prises en salle ou lors du spectacle.

La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents des élèves mineurs ou celle des élèves majeurs pour cette utilisation.

## L'article 9 du Code Civil stipule :

- « Chacun a droit au respect de sa vie privée »
- « ....toute personne peut interdire la reproduction de ses traits... »
- « ....c'est à celui qui reproduit l'image d'apporter la preuve de l'autorisation... »

S'agissant de mineur, mais aussi de façon plus générale au respect de sa personne, ce droit à l'image est d'application stricte.

En conséquence, aucune photo ou vidéo, ne pourra être publiée sur le web ou tout autre support sans une autorisation écrite des parents (ou tuteurs, responsables...)

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir compléter le talon réponse afin que nous sachions quelle est votre position sur la question.

## ÉCOLE CHLOÉ JOURDAN

A REMETTRE IMPERATIVEMENT DANS LE DOSSIER D'INSCRIPTION
Mr, MME
Parents(s), responsable(s) de l'élève
Je soussigné(e) (dans le cas d'un élève Majeur)
[] Autorise(nt) l'Ecole de Danse à utiliser des photos ou vidéos dans le cadre du site Internet ou tout autre publication.
[] N'autorise(nt) pas l' Ecole de Danse à utiliser des photos ou vidéos dans le cadre du site Internet ou tout autre publication.
Fait à NICE le
Signature des parents ou de l'élève majeur :